

Décision

Générale

colonial

Décision n° 77 concernant la transformation du jardin du Gouvernement situé à Ambouli,

n° 77

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date de publication
29 janvier 1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Le jardin « dit jardin du Gouvernement situé à Ambouli par celle inscrite au service des domaines sous le n° 29), est transformé en jardin d'essai de la colonie, Art. 2,— Ce jardin est placé sous la direction du chef du service de l'agriculture. Art. 3,— La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.H, SIRIEX.